

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet dernier, qui permet aux organismes municipaux un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Sous la présidence de Marc-Antoine Pelletier à titre de Maire et Nathalie Lyrette, comme secrétaire.

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Christiane Blouin        | siège no : 2 |
| Stéphanie Blouin Lacasse | siège no : 3 |
| Darkise Richard          | siège no : 4 |
| Louise Morin             | siège no : 5 |
| Charles Beauchemin       | siège no : 6 |

Était absente : Valérie Roberge siège no : 1

#### RÉSOLUTION 89-09-20

En conséquence, il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance du 14 septembre 2020 soit tenue avec public tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

#### RÉSOLUTION 90-09-20

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 14 septembre soit ouverte.

ADOPTÉE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### RÉSOLUTION 91-09-20

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

#### ADOPTION DES MINUTES DU 10 AOÛT 2020

#### RÉSOLUTION 92-09-20

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance ordinaire du 10 août telles que lues et présentées avec corrections.

ADOPTÉE

#### Payables de septembre

|                             |          |                  |
|-----------------------------|----------|------------------|
| Rémunération des employés   |          | 4 699,57 \$      |
| Rémunération des élus/Maire | 486,92\$ | 486,92 \$        |
| Conseillers                 | 162,86\$ | <u>814,30 \$</u> |
|                             |          | 6 000,79 \$      |

Dépenses fournisseurs 17 360.13 \$

Total des dépenses de septembre 23 360.92 \$

|                                    |  |                 |
|------------------------------------|--|-----------------|
| Revenus d'août                     |  |                 |
| Taxes municipales                  |  | 5 183.71 \$     |
| Mun. La Morandière location loader |  | 2 070,00 \$     |
| MTQ location pépine                |  | <u>95,00 \$</u> |
| TOTAL                              |  | 7 348.71 \$     |

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**ADOPTION DES PAYABLES DE SEPTEMBRE**

RÉSOLUTION  
93-09-20

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les payables de septembre au montant de **6 000.79 \$** pour les salaires des élus et employés, **17 360.13 \$** pour les fournisseurs et **7 348.71 \$** pour les revenus d'août, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

**Correspondance**

**4.0**

**SOUSSION POUR NOUVEAU PHOTOCOPIEUR**

La secrétaire informe le conseil que suite à une rencontre avec Monsieur Tommy Lirette de Larouche bureautique d'Amos, concernant le photocopieur maintenant âgé de 10 ans, il nous propose de faire l'acquisition d'un nouveau photocopieur IM C2000/C2500 de Ricoh qui serait mieux performant et moins dispendieux pour les photocopies en noir et en couleur. Notre photocopieur est ralenti depuis l'installation de Windows 10 car il ne prend plus les mises à jour et les pièces pour réparation ne sont plus disponibles.

RÉSOLUTION  
94-09-20

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'accepter de faire l'achat du nouveau photocopieur IM C2000/C2500 de Ricoh, au montant de 7 355 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

**4.1**

**RECHERCHE D'UN MEMBRE POUR LE COMITÉ DES PONTS COUVERTS**

La secrétaire informe le conseil que pour former le comité des ponts couverts nous devons trouver un membre qui sera un citoyen qui connaît bien l'historique de Rochebaucourt et demande des idées de noms aux conseillers. Les noms qui sont sortis sont ceux d'Annie Pelletier et de Christiane Lalancette.

**4.2**

**DISCUSSION POUR AILES AVANT LOADER**

La secrétaire informe le conseil que l'achat des ailes pour le loader est très dispendieux et discute de l'option d'en faire fabriquer.

RÉSOLUTION  
95-09-20

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de regarder dans les cours à ferrailles pour en trouver ou d'en faire fabriquer à moindre coût.

ADOPTÉE

**4.3**

**ADOPTION RAPPORT ANNUEL SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES**

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rochebaucourt a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2019, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

RÉSOLUTION  
96-09-20

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la municipalité de Rochebaucourt adopte le rapport annuel 2019 tel que présenté

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**4.4 VENTE TONNE 2004**

RÉSOLUTION  
97-09-20

La secrétaire informe le conseil que suite à l'achat de la nouvelle tonne 2017 (Dodge Ram), nous allons devoir vendre la tonne 2004.

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse et unanimement résolu de vendre la tonne 2004, de vérifier l'évaluation et de fixer un prix minimum pour demander des soumissions pour la réunion d'octobre.

ADOPTÉE

**4.5 INFORMATIONS DES CONSEILLERS**

La conseillère Christiane Blouin informe le conseil que la fontaine est toujours vide à cause de la mauvaise température (vent) et elle demande à la faire fermer. Elle demande de faire installer une rampe de soutien pour les personnes âgées ou handicapées et de faire réparer le porte papier hygiénique dans la salle de bain des hommes. Elle demande également si Rénald fera encore l'ouverture des cours cet hiver. On devra lui demander également de faire le nettoyage du tracteur à pelouse et de changer l'huile et le graisser.

Le conseiller Charles Beauchemin demande si tout a bien été avec la location de l'aréna par Kenorland.

La conseillère Stéphanie Blouin Lacasse informe le conseil que Patrick a oublié de fermer l'eau de la citerne et elle a dû nettoyer le dégât d'eau et a changé la pancarte de place pour qu'elle soit visible ! Il y a une planche de briser sur le plancher du pont couvert de l'original.

La conseillère Louise Morin informe le conseil que la cellule a fait l'achat d'une déchiqueteuse à bois et des boutures seront plantées à Champneuf.

**4.6 INFORMATIONS DU MAIRE**

Le maire informe le conseil qu'il y a eu un lac à l'épaule et beaucoup de points ont été discuté comme le fonds pour l'entretien des projets touristiques qui sera partagé à 50/50 avec la MRC d'Abitibi. Le fonds régional de la ruralité de plus d'un million de dollars servira au projet de maternité porcine. Ce projet sera géré par un comité qui compte les maires et Sébastien d'Astous, préfet. Le lisier devra être géré par les municipalités et pour ce faire de la machinerie lourde devra être achetée. La compagnie Olymel va décider où la maternité sera construite.

**4.7 VARIA**

**LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

Après discussion avec les membres du conseil municipal, nous avons décidé de permettre la location de la salle communautaire en respectant les règles de la santé publique et pour ce faire nous allons mettre un formulaire à remplir et à signer à la disposition des locateurs de la salle car ce sont eux qui devront s'occuper du nettoyage de la salle avant leurs départs et ils devront respecter les règles de la santé publique également. Nous nous réservons le droit d'annuler la location de la salle communautaire si les règles de la santé publique devaient changer.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**SPECTACLE DE JEAN-THOMAS JOBIN**

La secrétaire informe le conseil que la date du spectacle de Jean-Thomas Jobin a encore été reportée dû aux règles sanitaires de la santé publique.

RÉSOLUTION  
98-09-20

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse et unanimement résolu de vérifier la possibilité d'annuler le spectacle car il est reporté en novembre 2021.

ADOPTÉE

**4.8 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas eu de questions.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

---

Marc-Antoine Pelletier, maire

---

Nathalie Lyrette, sec, très